



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/41
10 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

PROPOSITION DE PROJET: ÎLE MAURICE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Élimination

- Mise en œuvre d'un plan de gestion d'élimination finale des SAO (troisième tranche) Allemagne

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS ÎLE MAURICE

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE /AGENCE D'EXÉCUTION**

Mise en oeuvre d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO (troisième tranche)	Allemagne
---	-----------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :

Bureau de l'ozone

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE SEPTEMBRE 2006)**

CFC : Groupe I, Annexe I:	0,07		
---------------------------	------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005, EN DATE DE SEPTEMBRE 2006)

SAO	Aérosol	Mousse	Réf.	ODS	Solvants	Agent de transformation	Fumigènes
CFC			0,07				

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total: 45 000 \$US; Élimination totale : 1 tonne PAO

DONNÉES RELATIVES AU PROJET	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites du Protocole de Montréal		29,1	14,55	14,55	4,36	4,36	4,36	0	
Consommation maximum pour l'année	2	2	1	1	0				
Élimination annuelle grâce aux projets en cours									
Élimination annuelle nouvellement ciblée									
Élimination annuelle non financée									
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER			1	1	0				2
Coût du projet dans la proposition initiale (\$US)									
Coûts finaux du projet (\$US)									
Financement pour l'Allemagne	110 000	62 030	40 000						212 030
Financement total du projet	110 000	62 030	40 000						212 030
Coûts d'appui finaux (\$US)									
Coûts d'appui pour l'Allemagne	14 300	8 064	5 200						27 564
Total des coûts d'appui	14 300	8 064	5 200						27 564
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)	124 300	70 094	45 200						239 594
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/KG)									n/d

FINANCEMENT DEMANDÉ: Approbation du financement de la troisième tranche (2006) indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de l'Île Maurice, le Gouvernement de l'Allemagne a soumis un rapport sur l'état d'avancement des travaux de la mise en œuvre du deuxième programme de travail du plan de gestion d'élimination finale (PGEF) des SAO de l'Île Maurice, ainsi qu'une demande de financement du troisième et dernier programme de travail, à un coût total de 40 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 5 200 \$US.

Historique

2. Le PGEF de l'Île Maurice a été approuvé par le Comité exécutif à sa 41^e réunion avec pour objectif l'élimination définitive de la consommation des CFC dans ce pays d'ici 2007. Un financement total de 212 030 \$US a été approuvé en principe par le Comité exécutif. À la même réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 110 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence à l'Allemagne, pour la mise en œuvre du premier programme de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/47 et Corr.1). À 45^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un financement additionnel de 62 023 \$US, plus des frais d'appui d'agence à l'Allemagne, pour la mise en œuvre du deuxième programme de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/37).

Rapport sur l'état d'avancement des travaux de la mise en œuvre du deuxième programme de travail

3. En 1991, le Gouvernement de l'Île Maurice a promulgué une loi portant sur l'interdiction des équipements de réfrigération à base de CFC et a adopté une stratégie de réduction graduelle de ses importations de CFC. Depuis cette interdiction, la plupart des équipements en usage dans le pays sont sans CFC. Les quelques systèmes utilisant le CFC, encore en exploitation, et seront reconvertis.

4. Le Gouvernement a décidé d'utiliser une partie du financement disponible dans le cadre du projet du PGEF, pour financer partiellement les coûts de reconversion du refroidisseur actuellement installé au Nouveau Palais de Justice. Une fois que la reconversion de ce système sera terminée, approximativement 0,5 tonne de CFC sera récupérée et recyclée. Deux autres refroidisseurs à base de CFC, installés dans des bâtiments appartenant au Gouvernement, ont déjà été reconvertis.

5. Dans le but de promouvoir des solutions de remplacement à long terme pour les frigorigènes à base des SAO, le Gouvernement de l'Île Maurice a organisé des cours de formation sur les frigorigènes hydrocarbonés. Trente-huit techniciens ont participé à ces cours qui ont suscité, dans le pays, l'intérêt pour la conversion aux hydrocarbures, d'autres équipements de réfrigération utilisant le HCFC-22 et le HFC-134a

6. Dans le passé, l'Île Maurice a utilisé 0,45 tonne PAO de bromure de méthyle (BM) pour la fumigation dans un moulin à farine (Les Moulins de la Concorde Ltée). Depuis que le Gouvernement a interdit en 2001 l'importation du BM dans le pays, le moulin à farine est passé à l'utilisation la phosphine avec des résultats négatifs. Après plusieurs réunions entre le

Gouvernement et les représentants du moulin à farine, il a été convenu de tester le fluorure de sulfuryl comme fumigène potentiel. Le test de fumigation est prévu pour décembre 2007.

7. À la date du 31 août 2006, 77 602 \$ US ont été décaissés, et 72 510 \$ US seront complètement décaissés d'ici la fin de 2006.

Plan d'action pour le troisième programme de travail

8. Le Gouvernement de l'Île Maurice s'est engagé à mettre en oeuvre les activités ci-après dans le cadre du troisième programme de travail du PGEF :

- a) Achever la reconversion du refroidisseur du Nouveau Palais de Justice;
- b) Poursuivre la formation et la conscientisation des techniciens en entretien du secteur de la réfrigération, dans le domaine de l'utilisation des frigorigènes hydrocarbonés. Il sera demandé aux techniciens en entretien des bateaux de pêche et des bateaux à voile de participer à ces cours;
- c) Améliorer le contenu du programme de formation en réfrigération et fournir des équipements et des outils de base supplémentaires aux centres de formation;
- d) Exécuter les tests de fumigation avec le fluorure de sulfuryl au moulin à farine « Les Moulins de la Concorde Ltée ».

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le Secrétariat a noté qu'en 2005, le Gouvernement de l'Île Maurice a déclaré seulement 0,07 tonne PAO de CFC en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Grâce à la mise en oeuvre du PGEF, le Gouvernement s'est engagé à réaliser l'élimination totale de tous les CFC (et des autres SAO) d'ici janvier 2007. La consommation de référence de CFC pour l'Île Maurice est de 29,1 tonnes PAO.

10. Le Gouvernement de l'Île Maurice a également déclaré une consommation de 0,033 tonnes PAO de CTC en 2005, consommation qui était supérieure au niveau admissible. Le Comité d'application a débattu de ce problème à sa 31^e réunion, et a décidé de différer jusqu'en 2007, l'examen de la situation de conformité de l'Île Maurice aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal en ce qui concerne le CTC, conformément aux dispositions de la décision XVII/13. En réponse à une demande de clarification faite par le Secrétariat sur cette question, le Gouvernement de l'Allemagne a fait savoir que le Gouvernement de l'Île Maurice a interdit toutes les importations de CTC dans le pays; par conséquent, on ne s'attend à aucune importation de cette substance à l'avenir.

11. Pour ce qui est de l'utilisation des frigorigènes hydrocarbonés, le Gouvernement de l'Allemagne a fait savoir que l'Île Maurice se prépare à interdire l'importation des HCFC dans le

pays, et est en train de promouvoir l'utilisation des frigorigènes hydrocarbonés, plutôt que les produits de remplacement du HFC. Les importateurs cherchent en ce moment un fournisseur possible de frigorigènes hydrocarbonés, compte tenu des quantités plutôt négligeables dont ils ont besoin, et de la location des fournisseurs potentiels (Australie, Royaume Uni et États-unis). L'Allemagne a déjà décidé d'exonérer des droits de douanes de tous les frigorigènes hydrocarbonés.

12. À la question de savoir pourquoi le test avec le fluorure de sulfuryl utilisé comme fumigènes de remplacement ne pouvait être effectué qu'en décembre 2007, le Gouvernement de l'Allemagne a répondu que le moulin à farine ne pouvait fermer ces installations de production que pour quelques jours en décembre. Aussi, toutes les procédures d'importation du fluorure de sulfuryl et de l'équipement nécessaire à son utilisation nécessiteraient jusqu'à six mois.

RECOMMANDATION

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet, avec les coûts d'appui associés, au montant du financement indiqué au tableau ci-dessous

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui d'agence (\$US)	Agence d'exécution
a)	Mise en œuvre d'un plan de gestion d'élimination finale des SAO (troisième tranche)	40 000	5 200	Allemagne